

Travaux du comité financier

Les travaux accomplis par le Comité financier se répartissent en deux catégories, d'une part, les questions d'ordre général et, d'autre part, l'œuvre accomplie en faveur d'Etats particuliers. Les questions d'ordre général qui ont été traitées au cours de l'année, sont: le pouvoir d'achat de l'or, la contrefaçon des monnaies et des autres valeurs, la double imposition, le projet d'assistance financière, en cas de guerre ou de menace de guerre, et la publication des lois monétaires et bancaires.

L'activité en faveur de pays particuliers s'est exercée à l'égard des pays suivants: la Grèce, la Bulgarie, le Territoire de la Sarre, l'Estonie, le Dantzig, l'Autriche et la Hongrie. En ce qui concerne le contrôle financier, il convient de signaler que la Société des Nations a toujours eu pour principe de mettre fin à ce contrôle dès que les circonstances le permettent. Ainsi les organes de contrôle financiers établis, en Autriche et en Hongrie ont complété leurs travaux, et il est maintenant proposé de mettre fin à l'activité de la Commission de l'Etablissement des réfugiés grecs.

Au cours de l'année, un nouvel organisme technique de la Société des Nations a été constitué: le Comité fiscal.* Ce Comité a été créé sur la recommandation des experts gouvernementaux en matière de double imposition et d'évasion fiscale, et a été chargé spécialement d'étudier les questions d'imposition et d'aviser le Conseil sous ce rapport.

Une enquête a également été entreprise en vue d'étudier les causes des fluctuations du pouvoir d'achat de l'or et leurs effets sur la vie économique des nations et de présenter un rapport sur la question.

Rapports entre la Banque des règlements internationaux et la Société des Nations.

Les délégations du Danemark, de la Norvège et de la Pologne ont présenté une résolution tendant à l'établissement, aux termes de l'article 24 du Pacte, de rapports entre la Société des Nations et la Banque des règlements internationaux qui doit être fondée conformément au plan Young. Au cours de la discussion relative à ce projet de résolution, on a souligné l'effet que pourrait avoir l'activité de ladite Banque sur la vie économique des Etats. Les délégués des Gouvernements représentés à la Conférence de La Haye signalèrent que la proposition dont il s'agit était pour le moins prématurée, étant donné que les détails de l'organisation de la Banque n'avaient pas encore été arrêtés et qu'aucune suggestion précise n'avait été faite quant à la forme que devront prendre les rapports entre la Banque et la Société des Nations. A la suite d'une discussion prolongée, la résolution fut retirée; mais les procès-verbaux des délibérations seront communiqués au comité d'organisation de la Banque.

Communications et transit

Cette Commission a examiné et approuvé un accord en règlement des difficultés qui avaient surgi entre les Gouvernements français, britannique, italien et roumain, relativement à la compétence de la Commission européenne du Danube.

Durant l'année, l'Organisation du transit a tenu une conférence relative à la question des cartes de transit pour émigrants et un arrangement a été conclu par lequel les émigrants se rendant à un port d'embarquement, en transit à travers les divers pays, bénéficieront d'une diminution des formalités et des frais.

Des travaux préparatoires, en vue de la réunion de prochaines conférences, ont été entrepris, et une nouvelle conférence a été convoquée à l'automne de cette année pour étudier le problème des transports de journaux et périodiques en

*Le Conseil nomma comme membre correspondant de ce comité, M. Watson Sellar, sous-ministre adjoint intérimaire des Finances, Ottawa.